

**COMPTE RENDU RÉUNION DP DU 9 NOVEMBRE 2017
DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL**

<p><u>Participants permanents présents :</u></p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bruno Besnehard <p>Membres titulaires de la DUP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kamal HAICHEUR, PNT - Vincent BELLIARD, PNT - Tamara Moron Silos, Chef de Cabine & Agent de Maîtrise, Cadre - Cédric Bruaux, PNC - Clément Viaud, PNC - Sara PEREZ GALAN, PNC <p>Membres Suppléants de la DUP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gil Da Silva Santos Seixas, PNT - Jose Ramon TRUJILLO RIBED, PNT - Ismael Abu-Omar Rubio, PNT - Amaya Rodriguez Martinez, Chef de Cabine & Agent de Maîtrise, Cadre - Maria Angeles ARAGO MILLET, PNC <p><u>Participants permanents absents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Trinidad Hernandez Martinez, PNC 	<p><u>Participants invités Direction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alexandra Robert, Responsable Ressources Humaines France - Christophe Hemery, Chef Pilote Groupe - Daniel Lopez Baptista, Chef Pilote France - Maria Sabrina SAEZ PEREZ, Chef PNC Orly <p>Participants invités Direction absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carlos MONTESINOS FUSTER, Directeur PNC & Service à bord
--	---

- **62 QUESTIONS SNPNC-FO :**
- **18 QUESTIONS SNPL France ALPA**

62 QUESTIONS SNPNC-FO :

1. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 01

A-t-on une date pour le versement de la somme allouée au CE ?

FR : La subvention versée au CE est calculée sur la masse salariale brute versée dans l'entreprise ou la succursale.

La masse salariale brute annuelle est le montant total des salaires et avantages salariaux versés au personnel considéré (ici de la succursale) avant déduction de la part salariale des cotisations sociales, et peut être vérifiée dans la partie comptable du compte 641 « rémunération du personnel ».

En revanche, compte tenu que la succursale française ne dispose pas de système comptabilité propre car pas de personne morale, la compagnie travaille actuellement sur la comptabilité espagnole afin d'extraire l'ensemble des comptes comptables dédiés aux rémunérations au sens du compte 641. Compte tenu de la complexité de gestion la compagnie reviendra dans les meilleurs délais vers les membres afin de les informer du montant et de la date de versement.

ESP: La subvención para el comité de empresa se calcula sobre la masa salarial bruta pagada en la compañía o sucursal.

La masa salarial bruta anual es la cantidad total de salarios y beneficios pagados al personal en cuestión (aquí de la sucursal) antes de la deducción de la parte salarial de las contribuciones sociales, y puede verificarse en la parte contable de la cuenta 641 "remuneración del personal".

Por otro lado, dado que la sucursal francesa no tiene su propio sistema de contabilidad porque no tiene persona jurídica, la empresa está trabajando actualmente en las cuentas españolas para extraer todas las cuentas contables dedicadas a las remuneraciones en el sentido de la cuenta 641. Dada la complejidad de la gestión, la empresa devolverá lo antes posible a los miembros para informarles de la cantidad y fecha de pago.

2. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 02

Quel est le rôle exact du CEO Council chez Vueling ?

FR : C'est une convocation émise par le CEO de la compagnie, pour connaître de première main les préoccupations des employés de VY, ces derniers ont été choisis parmi les bénévoles, et pour représenter toutes les catégories (PNC, pilotes, Staff ..). En définitive, il fait partie de la capacité de l'employeur à rencontrer leurs employés, et avoir une perception étroite de la façon dont les choses fonctionnent dans VY

ESP: Es una convocatoria del Presidente de la compañía, para conocer de primera mano las inquietudes de los empleados de VY, fueron escogidos entre los voluntarios, y para que estén representados todos los colectivos (TCPs, pilotos, oficinas..). En definitiva, forma parte de la capacidad que tiene el empresario para reunirse con sus empleados, y tener una percepción cercana de cómo funcionan las cosas en VY.

3. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 06

Dans le cas où une prestation repas ne serait pas servi à bord au Crew (PEQ) le SNPNC demande a ce que l'indemnité soit automatiquement versée sur la fiche de paye. Cela éviterait au Crew de devoir faire des notes de frais, et donc de gagner du temps pour tout un chacun.

FR : Il existe déjà une procédure définie à cet égard, et pour le moment nous n'avons pas l'intention de la changer. Ces changements doivent être articulés pour répondre à 2 300 membres d'équipage de cabine. De surcroit, cela aurait des conséquences par rapport au fournisseur GG etc.

En tout état de cause, comme vous le savez dans certains cas, nous avons fournis tous les efforts afin d'améliorer ce processus, par exemple dans le cas du parking, les PNC n'ont plus besoin de passer des notes de frais.

ESP: Ya existe un procedimiento definido al respecto, y de momento no tenemos intención de cambiarlo. Estos cambios, se tienen que articular para dar respuesta a 2.300 tripulantes de cabina. En este caso, además, tendría consecuencias en relación con el proveedor que es GG etc..

En cualquier caso, como sabéis, en algún caso hemos intentado mejorar este proceso, por ejemplo en el caso del Parking, tcps ya no tienen que pasar nota de gastos.

4. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 12

Le SNPNC demande pourquoi l'article de loi D422-5 n'est pas appliqué sur la base de ORY ? Si Vueling à une dérogation pour cela le SNPNC demande à la voir.

FR : Dans le cadre de la DUP la Direction ne peut s'engager à fournir une réponse à cette question sachant qu'il s'agit d'un sujet en cours de négociation avec la Déléguée Syndicale SNPNC. Nous sommes tenus de respecter les prérogatives du DS dans la négociation d'un accord collectif portant sur le même sujet.

ESP: Dentro del marco de la DUP, la Dirección no puede ofrecer una respuesta a esta pregunta, sabiendo que este es un tema que se está negociando actualmente con la Delegada Sindical SNPNC. Estamos obligados a respetar las prerrogativas del DS, en la negociación de un convenio colectivo, sobre el mismo tema.

5. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 22

Le SNPNC demande si un recrutement va être organisé prochainement pour la/les base(s) de ORY/CDG ? Ou si des arrivées de PNC de d'autres bases sont prévues ?

FR : À ce jour il n'y a pas de recrutement prévu prochainement.

ESP: A día de hoy no esta previsto selecciones.

6. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 26

La compagnie prévoit-elle un accès ORY+CDG au niveau des parkings pour les délégués du personnel ? Dans le cas ou ceux-ci sont amenés à aller sur une autre base en région Parisienne l'entreprise prend-t-elle en charge le surcout ?

FR : La compagnie prend en charge les frais relatifs au déplacement des membres lors des convocations de la DUP à caractère journalier. De ce fait, les réunions étant organisées à Orly, tous les salariés ont la possibilité de pouvoir se garer aux frais de la compagnie.

ESP: La empresa asume los gastos relacionados con el movimiento de los miembros durante las convocatorias del DUP de forma diario. Con lo cual, las reuniones siendo organizadas en Orly, todos los empleados tienen la oportunidad de estacionar.

7. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 27

Le SNPNC demande la procédure en cas de vol de bagage de PNC à bord de l'aéronef ? A l'aéroport ? En cas de vol de manteau par exemple (ce cas à déjà eu lieu l'année dernière).

FR : Il n'y a pas de procédure type, le PNC peut porter plainte auprès de la GTA

ESP: No hay un procedimiento estándar, el TCP puede presentar una queja a la GTA.

8. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 30

Le SNPNC demande pourquoi les entretiens de chef de cabine ne sont pas déclaré dans le planning ? Les entretiens ne sont pas notés dans les plannings des PNC. Cela est-il normal ? Si on passe un entretien dans le cadre du travail cela doit être notifié.

FR : En principe, le MTG devrait être indiqué sur leur programmation, mais puisque nous devons les programmer avec peu de temps, nous avons demandé aux PNC s'ils seraient intéressés de le faire quand nous le proposerions, et impacter le moins possible la programmation déjà publiée. Jusqu'alors, aucun salarié n'a soulevé d'objection.

Nous travaillons sur un nouveau processus de sélection pour les postes de Chef de Cabine, dans lequel des horaires et des jours spécifiques seront établis qui apparaîtront pré-assignés dans leur programmation.

ESP: En principio los MTG deberían estar en su programación, pero debido a que tuvimos que asignarlos con poco tiempo, preguntamos a los TC si estarían interesados en hacerlo cuando se lo propusimos y afectar lo menos posible a la programación ya publicada. Nadie puso ninguna objeción, por lo que pensamos que todos estaban de acuerdo.

Estamos trabajando en un nuevo proceso de selección para la posición JC, en los que se establecerá horarios y días específicos que aparecerán ya pre-asignados en su programación.

9. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 32

Le SNPNC demande la création d'une adresse mail pour le comité d'entreprise. Exemple comiteentreprise@vueling.com ou cefrance@vueling.com.

FR : La Direction va évaluer la possibilité de créer ce courriel et reviendra vers les membres pour les informer. Dans l'attente, le SNPNC-FO dispose de son courriel syndical : snpnc@vueling.com afin de pouvoir effectuer les communiqués nécessaires.

ESP: La Dirección valorará la posibilidad de crear este correo electrónico y contactará con los miembros para informarles. Mientras tanto, SNPNC-FO tiene su dirección de correo sindical: snpnc@vueling.com para hacer los comunicados de prensa necesarios.

10. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 34

Le SNPNC demande à connaître le résultat qu'a fait Vueling France sur l'année 2016. Avant et après impôt.

FR : Vueling France n'est pas une filiale avec son propre résultat financier, mais une succursale (un établissement commercial).

ESP: Vueling France no es una filial con su propio resultado financiero, sino una sucursal (un establecimiento comercial).

11. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 40

Le SNPNC demande si la compagnie a mis en place la participation collective au vu du nombre supérieur de 50 employés dans la base et suite à l'article de loi L3322-2 ?

FR : Conformément à l'article L 3322-2 la compagnie engagera prochainement, au titre de l'année 2017, une négo et/ou une information auprès des représentants du personnel et/ou DS à ce sujet.

ESP: De acuerdo con el artículo L 3322-2, la empresa iniciará próximamente, respecto el año 2017, una negociación y / o información a los representantes del personal y / o DS sobre este tema.

12. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 41

Le SNPNC demande pourquoi une réunion (code MTG dans AIMS) d'une durée de 6h00 par exemple est comptée dans AIMS en 4h00 ? Cela a un impact sur la paye et le temps passé en réunion de ce faite ?

FR : S'il d'une question de paie, il convient de contacter le département des ressources humaines pour le clarifier, merci de nous préciser le cas spécifique pour l'analyser.

ESP: Si es una duda de nómina que contacten con RRHH para aclararlo, que por favor nos digan el caso concreto para analizarlo.

13. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 42

Quel budget la compagnie alloue-t-elle pour les petits-déjeuners, déjeuner, dîner à bord des avions par PNC/PNT?

FR : la compagnie évalue les conditions de pouvoir communiquer ces informations et si c'est le cas la Direction donnera ces informations aux membres.

ESP: a compañía valora las condiciones para poder comunicar esta información y si es el caso, la empresa dará esta información a los miembros.

14. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 43

Le SNPNC demande si la compagnie prévoit un part time pour les PNC ? Si oui que lest la procédure ?

FR : Le part-time peut se prévoir selon les dispositions légales en matière de temps partiel, notamment par le congé parental. Autrement, ce sujet est traité actuellement dans le cadre des négociations de la convention collective des PNC.

ESP: El part-time puede ser previsto de acuerdo con las disposiciones legales sobre las reducciones de jornada, en particular el “*Congé Parental*”. Si fuese por otro motivo, este tema se está comentando actualmente dentro del marco de las negociaciones del Convenio de los TCPs.

15. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 44

Le SNPNC demande comment est calculé la paye en cas de superposition d’activité (exemple SIND+MTG le même jour, vol + E-learning le même jour, etc. etc. ...) ?

FR : La Direction nécessite du SNPNC de spécifier la liste exacte des cas de figure afin de pouvoir fournir une réponse détaillée sur leur rémunération.

ESP: La Dirección necesita del SNPNC que especifique la lista exacta de casos para que puedan proporcionar una respuesta detallada sobre su remuneración.

16. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 47

Le SNPNC demande si les payes ont été corrigées sur les heures supplémentaires ? Ce sujet a été vu avec Maïté de Barcelone lors d’une réunion, la direction de Barcelone a admis des erreurs de paye. Lors de la Réunion à Barcelone en Août 2017.

FR : Ce point a été corrigé sur les bulletins de septembre via le concept « Régularisation Plus 75H »

ESP: Ha sido corregido en las nóminas de septiembre 2017 bajo el concepto “*Régularisation Plus 75H*”

17. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 48

Le SNPNC demande s’il est normal de ne pas avoir reçu le bonus annuel de 2016 ? CF mail du 28 septembre envoyé par HR.FR@vueling.com à 22h46LT (heure de Paris) avec le nouveau tableau salarial dans celui-ci mentionnant un bonus annuel. Ci-joint le tableau envoyé par les ressources humaines :

Nous pouvons constater qu’il est marqué bonus annuel mais rien d’autres. Pourquoi ce bonus n’a-t-il pas été versé aux PNC ?

Conceptos	Valor unitario €		% incremento
	Anterior	Nuevo	
Horas > 65	12,5	15	20%
Standby	10	25	150%
Dietas (Per diem)	10	18,3	83%
Navigo Pass/Parking	36,5	73	100%
Bonus anual	900		

FR : À ce sujet, la direction PNC a déjà donné une réponse détaillée à la fois aux représentants des salariés et aux représentants syndicaux qui assistaient à la réunion qui s’est tenue oralement à cette fin. Ce qui est consigné dans le procès-verbal que vous nous avez envoyé pour la réunion du 7 juillet.

ESP: Sobre este tema la Dirección de TCPS ya dio una respuesta detallada tanto a los representantes de los trabajadores como a los tcps que asistieron al meeting que se celebró en base orly al efecto. Lo que consta en el acta que vosotros nos enviasteis por la reunión del día 7 de Julio.

18. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 49

Le SNPNC demande ou en est la fiche de paye traduite en Français ?

FR : La traduction des concepts de paie a été faite sur les bulletins de novembre 2017.

ESP: La traducción de los conceptos de nómina ha sido modificada en los recibos de noviembre 2017.

19. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 50

Le SNPNC demande s'il est possible de mettre en place la fiche de paye dite « simplifiée ». Cela serait plus compréhensif pour l'ensemble des employés.

FR : Cela n'est prévu jusqu'à présent que pour les plus de 300 salariés.

ESP: No está previsto de momento por no tener más de 300 empleados.

20. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10

Le SNPNC demande de connaître les slots alloués pour les vacances. Jour par jour sous forme d'une grille. Et de savoir si dans le cas de vacances des PNC seront détachés de d'autres base (BCN, FCO ou autres) pour venir pallier au manque de PNC sur la base de ORY ?

FR : Pendant les congés payés des PNC l'activité est couverte en réorganisant avec les ressources de la base.

ESP: Las vacaciones de TCPs se cubren con los empleados de su base y cumplimos con lo establecido en la normativa al respecto.

21. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 53

Le SNPNC demande si une date a été arrêtée pour les négociations NAO ?

FR : Une négociation annuelle, conduite avec le SNPNC et le SNPL et concernant l'ensemble des salariés, sur, d'une part, la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise et, d'autre part, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail, ne pourra pas être engagée dans les deux prochains mois, dans la mesure où la direction est d'ores et déjà occupée à négocier avec le SNPNC sur l'amélioration des conditions de travail et la rémunération des PNC, selon un calendrier de négociation très serré. La direction convoquera, en temps utile et, en toutes hypothèses, dans le délai légal fixé par l'article L. 2242-1 du Code du travail, l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise en vue de l'engagement des NAO.

ESP : Una negociación anual, realizada con el SNPNC-FO y el SNPL, relacionada a todos los empleados, sobre, la remuneración, el tiempo de trabajo y el reparto de valor añadido en la empresa y, por otro lado, la igualdad profesional entre mujeres y hombres y la calidad de la vida laboral, no será posible en los próximos dos meses, ya que la dirección está ya comprometida en la negociación con el SNPNC sobre la mejora de las condiciones de trabajo y la remuneración de los TCPs, de acuerdo con un calendario de negociaciones muy ajustado. La dirección convocará a su debido tiempo y en cualquier caso dentro del plazo legal fijado por el artículo L. 2242-1 del Código del Trabajo todas las organizaciones sindicales representativas de la sociedad con el fin de organizar la NAO.

22. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 56

LE SNPNC demande si la compagnie prend en charge les frais de retouche des uniformes ? Si oui y a-t-il un plafond maximum de remboursement ? Quel est la procédure complète pour demander le remboursement des frais de retouche ?

FR : Les salariés devront contacter Silvia Rego, pour tout remplacement, réparation, etc., À la connaissance de la Direction, aucun salarié n'a eu a payé pour son uniformité.

ESP: Los empleados tienen que contactar con Silvia Rego para cualquier reposición, reparación etc., que la Dirección sepa, nadie ha pagado nunca por su uniformidad.

23. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 54

Le SNPNC demande si la compagnie compte faire un remboursement ou un forfait pour les PNC ayant dû payer leurs billets d'avions pour aller en Espagne passer le cours initial et le billet pour aller signer leur contrat ? Vu que les nouveaux PNC ont une prise en charge complète de la part de la compagnie. Cela serait un juste retour des choses.

FR : Ce n'est pas prévu.

ESP: No esta previsto.

24. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 59

Dans le cas d'un décès d'un membre de la famille, la loi prévoit des jours autorisés. Ceux-ci sont-ils payés par la compagnie ? Si oui, comment sont-ils payés ?

FR : Les jours de congés exceptionnels codifiés en « RPER » sont rémunérés depuis novembre 2017 par le maintien de salaire, c'est-à-dire en ne provoquant pas de perte de salaire pour le salarié. C'est pourquoi la compagnie prend comme salaire de référence le total brut du mois précédent l'absence pour calculer le taux journalier (salaire fixe et variables inclus). La régularisation de ce mode de calcul pour les mois précédents est prévue prochainement.

ESP: Los días de permisos retribuidos, codificados como "RPER", son remunerados, desde noviembre de 2017, por el mantenimiento del salario, es decir, sin causar pérdida de salario para el empleado. Por lo tanto, la empresa toma como un salario de referencia, el total bruto del mes anterior a la ausencia, para calcular la importe diario (salario fijo y variables incluidas). La regularización de este método de cálculo para los meses anteriores esta prevista.

25. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 64

Le SNPNC demande quand la compagnie compte informer les PNC de leur renouvellement pour les PNC en CDD ? Le dernier jour juste avant la fin du contrat ?

FR : La compagnie met tous les efforts possibles pour pouvoir programmer avec le maximum d'anticipation possible les MTG d'information de fin de CDD, cependant, au regard de la législation française aucun délai de prévenance n'est prévu.

ESP: La compañía hace todos los esfuerzos posibles para poder programar con la antelación máxima los MTG de finalización de contrato temporal, sin embargo, según la legislación francesa, no se especifica un preaviso marcado.

26. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 66

Le SNPNC demande si Vueling prend en charge le renouvellement du passeport ? Renouvellement des vaccins ? Si oui, comment procéder au remboursement ?

FR : La prise en charge des vaccins, au regard des destinations actuellement opérées par les équipages ne nécessite pas de prérequis à sujet. Si à l'avenir des destinations nécessitaient des vaccins spécifiques, la compagnie appliquerait les dispositions légales en la matière. Concernant le renouvellement du passeport, cette prise en charge n'est pas prévue.

ESP: Para asumir las vacunas, con respecto a los destinos actualmente operados por las tripulaciones en Francia, no requiere un requisito previo. Si los destinos futuros requieren vacunas específicas, la compañía aplicará las disposiciones legales pertinentes. En cuanto a la renovación del pasaporte, este coste no se asume.

27. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 68

Le SNPNC demande si des titularisations sont prévues dans les prochains mois ? Si oui, combien ?

FR : Pour le moment aucune information concernant les évolutions à venir.

ESP: Aun no disponemos de la información.

28. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 71

Le SNPNC demande si Vueling a des informations sur l'arrivée de LEVEL l'été prochain sur la base ORY. Va-t-il y avoir un recrutement en interne du groupe IAG ? (Une passerelle PNC/PNT ; comme a BCN pour IB)

FR : Le CEO du groupe IAG a officiellement annoncé l'arrivée de Level à Paris. Cependant, les procédures de recrutement ne sont pas confirmées à ce jour, Level est une compagnie indépendante de Vueling et disposera de ses propres procédures de recrutements.

ESP: El CEO del grupo IAG anunció oficialmente la llegada de Level a París. Sin embargo, los procedimientos de selección no están confirmados de momento.

29. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 75

Le SNPNC demande le nombre de PNC//CC//PNT (CDB et OPL) et PS sur la base de France.

FR : Au 05/12/2017, la répartition de l'effectif est la suivante :

- PNC = 45
- Chef de Cabine = 18
- Copilotes = 27
- Commandants de bord = 27

ESP: Al 05/12/2017, la repartición de la plantilla es la siguiente:

- TCP = 45
- JC = 18
- FO = 27
- CP = 27

30. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 76

Le SNPNC demande plus d'explications concernant le fait que sur une journée de vol la compagnie fournis une/des prestation(s) repas à bord pour les employés plus une per diem pour la journée travaillée. Alors que suite à la réponse de la question à propos sur le remboursement de repas lors de journées réunions/ meeting, la réponse a été donnée que le paiement du repas est la per diem. Nous demandons plus d'explications.

FR : La réglementation de l'AESA impose de donner accès à la nourriture à bord en raison de problèmes de sécurité. En revanche, la forme de paiement des journées de MTG est celle qui est actuellement appliquée.

ESP: Por normativa AESA se tiene que dar acceso a la comida a bordo por tema de seguridad. Pero la forma de pagar los días de MTG es la que es.

31. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 78

Le SNPNC demande s'il serait possible d'envisager une fiche de paye de manière électronique ?

FR : Depuis le 1er janvier 2017, l'employeur qui le souhaite peut remettre le bulletin de paye sous forme électronique, sauf opposition individuelle du salarié (c. trav. art. L. 3243-2 ; loi 2016-1088 du 8 août 2016, art. 54, JO du 9). Il n'est plus nécessaire, comme auparavant, d'obtenir préalablement le consentement du salarié.

La possibilité de délivrer le bulletin de paye sous forme électronique n'est qu'une faculté ouverte à l'employeur. Il est libre d'y recourir ou non, et si oui, à la date qui lui convient.

Service de mise à disposition - La remise du bulletin de paie électronique doit avoir lieu dans des conditions garantissant l'intégrité et la confidentialité des données, ainsi que leur conservation

pendant une durée de 50 ans ou jusqu'à ce que le salarié atteigne l'âge de 75 ans (c. trav. art. D. 3243-8).

Nous procéderons donc à une consultation auprès des gestionnaires d'une possible mise en place d'un coffre-fort numérique qui répondrait aux exigences mentionnées ci-dessus.

ESP: A partir del 1 de enero de 2017, la empresa que desee hacerlo puede presentar el recibo de nómina en formato electrónico, a menos que el empleado se oponga (Art L. 3243-2, Ley 2016-1088 de 8 de agosto de 2016, art. 54, DO de 9). Ya no es necesario, como antes, obtener el consentimiento previo del empleado.

La posibilidad de emitir el recibo de pago en formato electrónico es solo una facultad abierta al empleador. Él es libre de usarlo o no, y si es así, en la fecha que le convenga.

Servicio de entrega: la entrega de la declaración de pago electrónica debe realizarse en condiciones que garanticen la integridad y confidencialidad de los datos, así como su retención durante un período de 50 años o hasta que el empleado llegue a los 75 años (véase el art. D. 3243-8).

Por lo tanto, llevaremos a cabo una consulta con los gerentes sobre una posible implementación de una caja de seguridad digital que cumpla con los requisitos mencionados anteriormente.

32. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 79

Le SNPNC demande le pourcentage de CDI et de CDD pour les PNC.

FR : Au 05/12/2017, la répartition par nature de contrat est la suivante :

- CDI = 56%
- CDD = 44%

ESP: Al 05/12/2017, la repartición de tipo de contrato es la siguiente:

- Indefinido = 56%
- Temporal = 44%

33. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 80

Le SNPNC demande à ce que chaque PNC puisse avoir une vue détaillée sur la régulation du +75h.

FR : L'information a été communiquée au SNPNC, si les PNC souhaitent individuellement l'information qu'ils se mettent en contact avec les ressources humaines.

ESP: Ya se facilitó a la SNPNC, si cada TCP la necesita individualmente que contacte con RRHH.

34. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 08

Le SNPNC demande à ce que les consignes concernant les bagages cabines soient bien transmises de nouveau aux agents d'handling à ORY. Beaucoup de bagages hors format, instrument de musique (guitare notamment) passe en cabine, même si le vol n'est pas complet cela pose des problèmes sur un vol retour par exemple et que celui-ci est complet le passager ne comprend pas pourquoi on lui dit oui à l'aller et non au retour.

FR : un rappel régulier est fait auprès des prestataires et l'accent est mis sur les bagages hors format.

ESP: se brinda un recordatorio periódico a los proveedores de servicios e insistiendo en el equipaje fuera del formato.

35. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 23

L'attente de l'assistance pour les chaises sont parfois très long sur ORY. Y-a-t-il un manque de personnel dans ce service ou bien un problème de communication entre les différents services ?

FR : Vueling présente un taux de 60 % de passagers ayant réservés leurs assistances à H-36 du vol ; hors ce délai et pour les prestations non réservées à l'avance, le prestataire dépendant de l'aéroport a 45 mins pour intervenir maximum.

ESP: Vueling tiene un 60% de pasajeros habiendo reservado su asistencia en H-36 del vuelo; fuera de este período, y para los servicios no reservados por adelantado, el proveedor dependiente del aeropuerto tiene 45 minutos para intervenir como máximo.

36. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 58

Sur plusieurs vols, des anomalies de cage pour les PETC ont été constaté. Merci de faire remonter les informations au niveau du handling pour ne pas et surtout ne plus à avoir de conflits à bord. Demande de fermer une cage PETC qui ne se ferme pas au final, sac à main utilisé pour mettre le PETC dedans,

FR : un rappel sera fait pour le format adéquat, néanmoins merci de remplir un ISO pour cibler les agents défaillants.

ESP: se hará un recordatorio para el formato apropiado, sin embargo, gracias por hacer un ISO para apuntar a los agentes que fallan.

37. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 03

Le SNPNC demande a ce que Vueling crée une liste de SBY pour les personnes voulant aller sur la Base de CDG car celles-ci habitent plus près de CDG que d'ORY. En cas de OSBY.

FR : Ce n'est pas prévu pour le moment.

ESP: No está previsto de momento.

38. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 07

Le SNPNC accueil avec bonheur les nouvelles voix en langues Française dans les avions. Plus clair et audible pour les PAX. Cependant, le SNPNC demande à ce que toutes les voix soient traduite et non pas que quelques-unes (ex pour le service de repas, etc. etc...)

FR : Cette demande dépend d'autres départements, qui remplissent les conditions du manuel des opérations et la politique client de la compagnie.

ESP: Esto no depende de nosotros, sino de otras áreas, y en todo caso cumple MO y política cliente.

39. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 12

Le SNPNC demande pourquoi l'article de loi D422-5 n'est pas appliquer sur la base de ORY ? Si Vueling à une dérogation pour cela le SNPNC demande à la voir.

FR : Question identique à la question 4.

ESP: Misma pregunta que la numero 4.

40. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 13

Le SNPNC demande s'il est normal d'avoir un avion sans eau chaude à bord pendant des mois ? Obligeant des PNC à demander au Coordonnateur de vol voir à aller eux-mêmes chercher de l'eau chaude sur d'autres avions ou points de restaurations dans les aéroports ? Pour rappel il s'agit du EC-MHB, cet avion n'est pas actuellement sur notre base.

FR : Il existe des canaux de communication afin de pouvoir reporter ce type d'incidence (ISO) et la Direction rappel qu'il est nécessaire d'utiliser le MO pour cela.

Ref. MO: Annexe 2 page 90, "2.25 Productos en mal estado" + Annexe 13 « Procedimiento comunicación de incidencias catering »

ESP: Existen canales de comunicación para reportar incidencias..., que se han de utilizar por MO.

Procedimiento a seguir por la tripulación para reportar la incidencia a catering, y que estos dispongan de la información y poder actuar en consecuencia.

Ref. MO: Anexo 2 pag 90, 2.25 Productos en mal estado + Anexo 13. Procedimiento comunicación de incidencias catering

41. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 14

Le SNPNC demande s'il est possible de réduire le nombre d'annonces durant les vols dit « très tôt » ou « très tard » pour ne pas déranger les passagers qui dorment. A l'exception des consignes de sécurité obligatoire évidemment.

FR : Il existe des canaux de communication afin de pouvoir reporter ce type d'incidence (ISO) et cette procédure fait partie du MO de la compagnie.

ESP: Esto es política de la compañía y cumple Mo, pero hay canales para reportar incidencias, sugerencias.

42. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 17

Le SNPNC demande à ce que les escales transmettent systématiquement une liste séparée des particularités présente à bord. Cela serait plus pratique de visualiser les particularités.

FR : La Direction se rapprochera du service concerné afin de pouvoir évaluer cette possibilité.

ESP: La Dirección se acercará del servicio dedicado para poder valorar esta posibilidad.

43. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 20

Le SNPNC demande pourquoi il n'est pas possible de procéder au débarquement arrière par passerelles sur ORY ? Cela se fait pour Easy jet. Que cela soit au contact ou au large. Si cela est un problème avec la taille des A321 au large pourquoi ne pas prendre un point de parking pouvant accueillir deux passerelles avant/arrière ? Pourquoi ne pas mettre comme Easy jet une passerelle arrière pour débarquement/embarquement quand l'avion est au contact ? Au lieu d'utiliser les parking MIKE, utiliser les parking NOVEMBRE ET QUEBEC dans ce cas s'il y a un problème de sécurité et de proximité entre le taxiway et la passerelle arrière dans ce cas.

FR : les points P... (seul un seul serait utilisable mais au vu du test peu concluant mené par un équipage VY, nous n'avons pas donné suite et les points M et N (contrairement aux points utilisés par Easyjet) ne sont pas habilités pour des raisons de sécurité à embarquer par les deux portes : des études sont effectuées par ADP pour réviser ces procédures . Je rappelle que les points Québec ne sont pas hydrants.

ESP: los puntos P ... (solo uno sería utilizable pero a la vista de la prueba no concluyente realizada por una tripulación VY, no lo hemos llevado a cabo, y los puntos M y N (a diferencia de los puntos utilizados por Easyjet) no están autorizados por razones de seguridad para embarcar por las dos puertas: ADP lleva a cabo estudios para revisar estos procedimientos. Les recuerdo que los puntos de Québec no son hidrantes.

44. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 21

Le SNPNC demande pourquoi la beaucoup de PNC ont 9 jours OFF par mois alors que la loi en prévoit 10 minimum réduit à 9 jours OFF 4 fois par an. Cette situation est-elle normale ou bien un oubli de la part du service programmation lui, situé à Barcelone ?

FR : Dans le cadre de la DUP la Direction ne peut s'engager à fournir une réponse à cette question sachant qu'il s'agit d'un sujet en cours de négociation avec la Déléguée Syndicale SNPNC. Nous sommes tenus de respecter les prérogatives du DS dans la négociation d'un accord collectif portant sur le même sujet.

ESP: Dentro del marco de la DUP, la Dirección no puede ofrecer una respuesta a esta pregunta, sabiendo que este es un tema que se está negociando actualmente con la Delegada Sindical SNPNC. Estamos obligados a respetar las prerrogativas del DS, en la negociación de un convenio colectivo, sobre el mismo tema.

45. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 28

Le SNPNC demande si d'autres avions vont être basé sur ORY + CDG ? Si des lignes vont être ouverte prochainement ?

FR : Nous ne disposons pas de cette information.

ESP: No se dispone de esta información.

46. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 36

Le SNPNC demande pourquoi sur certains avions il n'y a pas de sac vomitoire en plus ni de magazine « LING », alors que sur d'autres avions on ne sait même plus ou les stocker tellement il y en a en plus ?

FR : Il existe des canaux de communication afin de pouvoir reporter ce type d'incidence (ISO)

ESP: Existen canales de comunicación para poder reportar este tipo de incidencias (ISO)

47. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 39

Le SNPNC demande une liste des PNC qui ont été déclenché sur un SBY venant d'une autre base pour le mois de septembre et octobre.

FR : La Direction recommande de se rapprocher du Directeur des PNC & du Service à bord concernant cette thématique.

ESP: La Dirección recomienda que el SNPNC se acerque al Director de la tripulación de cabina y Servicio a bordo con respecto a este tema.

48. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 45

Le SNPNC demande s'il serait possible de mettre en place un débriefing pour les PNC de France tous les 6 mois pour faire remonter leurs qualités et les points à améliorer ? Cela ne peut être que bénéfique pour la qualité de service au passager.

FR : La Direction valorisera cette proposition afin de pouvoir la gérée dans son organisation.

ESP: La Dirección valorará esta propuesta para poder gestionarlo a nivel de su organización.

49. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 60

Le SNPNC demande la moyenne d'heures de vol mois par mois depuis l'ouverture de la base. Egalement, le pourcentage de PNC basé et venu en découché chaque mois.

FR : La Direction tentera, si cela est faisable, d'extraire cette information du système d'une façon pratique.

ESP: La Dirección intentará, si es factible, sacar esta información del sistema de una forma práctica.

50. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 61

Certains PNC reçoivent les SMS assez tard pour les changements de programmation, sortie de SBY, prise de service retardée etc. etc., voir même ne reçoivent jamais le SMS. Comment la compagnie compte-t-elle régler ce problème ? Que dit la compagnie réagit fasse à l'arrivée de SMS à des heures tardives, voir en pleine nuit ?

FR : La Direction invite chaque salarié qui aurait été dans cette situation à se mettre en contact avec Enrique Caballero afin de pouvoir revoir ces cas et de les résoudre. Pour autant, la Dirección nécessite des cas concrets pour trouver une solution.

ESP: La Dirección invita cada persona que están sufriendo de estas problemáticas de ponerse en contacto con Enrique Caballero para poder revisarlo y poder solventarlo. Por tanto, la Dirección necesita casos concretos para poder tener una solución.

51. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 72

Le SNPNC s'interroge de savoir pourquoi il n'y a plus de présentation de la programmation du mois suivant ? Il n'y a eu que une fois, depuis plus rien, une raison ?

FR : Il n'a pas été possible d'organiser d'autres réunions pour une problématique d'agendas et de disponibilité au regard des priorités en cours.

ESP: No se ha podido organizar otras por un tema de agenda respecto a las prioridades.

52. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 10

Est-il possible d'avoir une information sur un uperlift ou changement de meal lors de la rotation. Cela permettrait de mieux savoir gérer les trolleys à mettre en galleys avant ou arrière lors de la rotation.

FR : La Direction valorisera avec le prestataire si cette information peut s'obtenir afin de pouvoir faciliter la gestion telle que le SNPNC l'indique.

ESP: La Dirección valorará con el proveedor si esta información puede conseguirse para facilitar la gestión que comentáis.

53. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 13

Le SNPNC demande s'il est normal d'avoir un avion sans eau chaude à bord pendant des mois ? Obligeant des PNC à demander au Coordonnateur de vol voir à aller eux-mêmes chercher de l'eau chaude sur d'autres avions ou points de restaurations dans les aéroports ? Pour rappel il s'agit du EC-MHB, cet avion n'est pas actuellement sur notre base.

FR : identique à la question 40. Voir réponse à la question 40.

ESP: exactamente misma pregunta que la 40. Ver respuesta previa.

54. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 15

Le SNPNC demande pourquoi il y a une différence de qualité de sandwich à bord entre BCN et CDG/ORY ? De nombreux rapports ont déjà été envoyé concernant la taille des sandwiches mais également la qualité de ceux-ci.

FR : Pour que le service de restauration dispose d'informations sur le nombre de collations nécessaires à chaque rotation et vol, il est nécessaire de respecter la procédure d'épuisement et d'épuisement, via le PDA. Comme ils travaillent avec des statistiques, et si l'équipage n'effectue pas la procédure, ils ne pourront pas avoir cette information, et par conséquent, pour eux, il ne sera pas nécessaire d'augmenter la charge.

Procedimiento SAB : Manual de SAB. Anexo 2. P90 2.25 producto en mal estado

ESP: Procedimiento a seguir por la tripulación para reportar la incidencia a catering, y que estos dispongan de la información y poder actuar en consecuencia.

Procedimiento SAB : Manual de SAB. Anexo 2. P90 2.25 producto en mal estado

55. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 16

Le SNPNC demande à ce qu'un juste approvisionnement de prestation sandwich soit mis à bord et ce afin de ne pas avoir un avion avec 10 passagers à bord et avoir 20 sandwich alors que nous avons des fois un avion full pax et avec deux voire trois sandwiches pour tout le monde.

FR : Pour que le service de restauration dispose de l'information sur le nombre de sandwiches nécessaires à chaque rotation et vol, il est nécessaire de respecter la procédure « Agotados y Stock Out », via le PDA. Compte tenu qu'ils travaillent avec des statistiques, et si l'équipage n'effectue pas la procédure, ils ne pourront pas avoir cette information, et par conséquent ne pourront pas augmenter la charge. (ref. : procedimiento SAB disponible sur l'intranet : Anexo 2 PDAs y cierres Pag 77. 2.19 Agotados - 2.20 Stock out...)

ESP: Para que catering disponga de la información de la cantidad de bocadillos que son necesarios para cada rotación y vuelo, es necesario cumplir con el procedimiento de agotados y stock out, a través de la PDA. Ya que ellos funcionan con estadísticas y si los tripulantes no realizan el procedimiento, no podrán disponer de tal información, y por lo tanto para ellos no será necesario realizar un aumento de la carga (ref. : procedimiento SAB disponible en la intranet : Anexo 2 PDAs y cierres Pag 77. 2.19 Agotados - 2.20 Stock out...)

56. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 33

Le SNPNC demande pourquoi régulièrement des produits sont indisponible à la vente à bord ? Rupture de stock général ou un manquement des stocks au niveau France ? Problème de notre/nos prestataire(s) catering ?

FR : La Direction invite les employés qui observent cet incident à contacter le département de service à bord afin pouvoir leur transférer et en leur indiquant des informations spécifiques sur le vol concerné.

ESP: La Dirección invita los empleados que observan esta incidencia ponerse en contacto con el departamento de Servicio a Bordo para poder trasladarlo con informaciones concretas del vuelo afectado.

57. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 42

Quel budget la compagnie alloue-t-elle pour les petits-déjeuners, déjeuner, diner à bord des avions par PNC/PNT?

FR : Question identique à la question 13. Voir réponse question 13.

ESP: Misma pregunta que la numero 13. Ver respuesta a esta previa.

58. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 52

Le SNPNC demande s'il est possible de charger dans le catering pour les vols de plus de 03h30 (dans le cas de la base de ORY/CDG on parle des Canaries) un snacks style fruits ou biscuits en plus du Crew meal ?

FR : La Direction valorisera cette proposition avec le département de service à bord.

ESP: La Dirección valorizará esta propuesta con el departamento de servicio a bordo.

59. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 63

Le SNPNC demande au service « service à bord » ce qu'il compte faire en cas de rupture temporaire d'un produit de la carte ? Cela est un manque à gagner au niveau des commissions vente à bord pour les PNC.

FR : La Direction invite les employés qui observent cet incident à contacter le département de service à bord afin pouvoir leur transférer et en leur indiquant des informations spécifiques sur le vol concerné.

ESP: La Dirección invita los empleados que observan esta incidencia ponerse en contacto con el departamento de Servicio a Bordo para poder trasladarlo con informaciones concretas del vuelo afectado.

60. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 81

Le SNPNC demande la création d'une liste de diffusion pour « exchange », cela facilitera l'envoi de mail pour les conseils de la DUP. Cette liste de diffusion devra être ouverte pour l'ensemble des membres de la DUP.

FR : La Direction invite le SNPNC à spécifier le détail de cette liste de diffusion (quel type de collaborateur ? catégorie professionnelle ?...) afin de pouvoir valoriser cette demande.

ESP: La Dirección invita el SNPNC a especificar el detalle de esta lista de distribución (que tipo de empleado? Categoría?...) para poder valorar esta demanda.

61. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 82

Le SNPNC demande pourquoi la compagnie Vueling affirme mettre en application les lois D422-1 à D422-8 (voir PV de la réunion du 30-11-2017) alors que l'article D422-5 n'est pas appliqué ? Cela voudrait-il dire que la compagnie ne se plie pas à la loi en France ?

FR : lors de la réunion CHSCT ces articles ont été cité par la direction en référence aux temps de vol, non pas au temps de repos concernant le point à l'ordre du jour suivant posé par le SNPNC-FO : 301069.

ESP: durante la reunión CHSCT estos artículos han sido mencionados referente al punto del orden del día n.301069 tratando de los tiempos de vuelo, no de descanso.

62. QUESTION SNPNC/FO N° 30 10 83

Le SNPNC demande les modalités pour quitter la compagnie. Pour les CDD/CDI/membres de la DUP. Les modalités et la durée de préavis. Une réponse complète est demandée.

FR : La Direction invite les salariés concernés à se rapprocher du département des ressources humaines France afin de pouvoir valoriser le type de rupture de contrat (démission, rupture anticipée du CDD, etc) afin de lui faciliter la procédure.

En tout état de cause, la Direction applique les dispositions légales en matière de fin de contrat selon sa nature.

ESP: La Dirección invita a los empleados interesados a dirigirse al Departamento de Recursos Humanos de Francia para poder valorar el tipo de finalización del contrato (baja voluntaria, finalización anticipada del contrato temporal, etc.) para facilitar el procedimiento.

En cualquier caso, la Dirección aplica las disposiciones legales relativas al final del contrato según su naturaleza.

- **18 QUESTIONS SNPL France ALPA**

1. Pourriez-vous nous transmettre un fichier récapitulatif des desideratas de vacances pour ceux ayant choisi le système dit « espagnol » du convenio ? / Solicitamos un fichero con las selecciones de las vacaciones de los que han elegido sistema « español » del convenio.

FR : Le document pourra être extrait du système à partir du 10/11

ESP: El documento podrá ser entregado antes del día 10/11 Si queremos entregar dicho fichero antes de que se publiquen las vacaciones, debemos hacerlo antes del día 10 nov.

2. Pourquoi les PNT ayant opté pour le système « français » ne peuvent-ils pas poser toutes leurs vacances pour l'année suivante ? / Porque a las personas que tienen elegido el sistema « frances » no se esta dando a conocer todas sus vacaciones? Pourrons-t-ils poser des congés pendant la période d'été malgré le fait que ceux ayant choisi le système « espagnol » ont déjà choisi les slots d'été ?/ Podran elegir en verano o al haber elegido ya los del sistema « español » quedaran en desventaja?

FR : Le calcul des « slots » a tenu compte des pilotes qui profitent de leurs vacances selon la législation française, et le processus leur sera ouvert avec de nouveaux slots. Il leur sera garanti la jouissance de 28 jours de vacances, en saison estivale, pour chacun d'entre eux (ou à défaut, les jours qui correspondent au cas où quelqu'un n'aurait pas généré les 28 jours).

ESP: En el cálculo de slots se ha tenido en cuenta los pilotos que disfrutaban de sus vacaciones según la legislación francesa y se abriría para ellos el proceso con nuevos slots. Se garantiza el disfrute de 28 días de vacaciones en temporada de verano para cada uno de ellos (o los días que correspondan en caso de que alguno no hubiera generado los 28 días).

3. N'y a-t-il pas une différence de traitement entre PNT concernant les desideratas de vacances ? Cela n'a-t-il pas pour conséquence de créer une inégalité entre PNT ? Si tel est le cas, sur quel fondement juridique justifié vous cette inégalité de traitement, ou comment démontrez-vous juridiquement qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement entre les PNT ?

FR : Il n'y a pas de différence de traitement au sens de la jurisprudence, d'autant plus qu'aucun système n'a été imposé aux PNT. La compagnie leur a proposé deux systèmes qui permettent de laisser à chaque PNT la liberté d'apprécier le caractère avantageux selon son opinion.

Chaque système est régi par ses propres conditions, la prise des congés payés et la jouissance de ces dernières sont celles qui correspondent au système « espagnol » ou à la législation française et, dans les conditions de la formule « espagnole », il est également établi qu'un minimum de slots soit publié. Les conditions sont différentes, parce que les règlements sont différents.

ESP: No hay discrepancia en el trato, si no que se aplican las condiciones que rigen las diferentes normativas, los plazos de asignación y disfrute son que corresponden al sistema "convenio" o a la legislación francesa y, en el caso del sistema "convenio", se establece también un mínimo de slots que debemos publicar. Las condiciones son diferentes, porque las normativas lo son.

4. Pourquoi la compagnie n'a pas proposé cette année à tous les PNT la possibilité de choisir le système de desiderata de vacances ? Quel est le fondement juridique de ce traitement différencié ?

FR : Par défaut les conditions de l'accord du 14/09/2016 (en annexe I) le point 2.a. qui conditionne la possibilité à tous les PNT sous contrat français de passer d'un système à l'autre selon leur préférence :

2. Sobre vacaciones se acuerda:

- a. Dar la posibilidad a los pilotos franceses de acogerse a uno de los dos sistemas de vacaciones posibles en Francia: según normativa francesa o según establece convenio, siendo en cualquier caso el número de vacaciones a disfrutar 35 días. Para los que escojan la opción de convenio, se acuerda hacerlo efectivo mediante 1 bloque extra dentro del sistema de asignación de vacaciones y la firma de un acuerdo individual aceptando este sistema.

De plus, le DS a été informé de l'extension des délais d'assignation des vacances du système « Convenio » pour permettre aux PNT désirant changer de système disposent d'un délai supplémentaire. Si un PNT souhaite à ce jour changer de système qu'il se mette en contact avec le département des ressources humaines.

ESP: Se aplica por defecto las condiciones del acuerdo del 14/09/2016 (en anexo I) el punto 2.a. (pantallazo abajo) de la posibilidad de cambiarse de un sistema al otro:

2. Sobre vacaciones se acuerda:

- a. Dar la posibilidad a los pilotos franceses de acogerse a uno de los dos sistemas de vacaciones posibles en Francia: según normativa francesa o según establece convenio, siendo en cualquier caso el número de vacaciones a disfrutar 35 días. Para los que escojan la opción de convenio, se acuerda hacerlo efectivo mediante 1 bloque extra dentro del sistema de asignación de vacaciones y la firma de un acuerdo individual aceptando este sistema.

Además, se ha informado al DS de la extensión de los plazos de asignación de las vacaciones según sistema "Convenio" para que todos aquellos que querían cambiar del sistema francés a Convenio tengan un tiempo adicional. Si un piloto ahora quiere cambiarse de sistema tiene que contactar con RRHH.

5. Le fait de proposer deux systèmes de planification et gestion des vacances a créé des inégalités entre les PNT. Que comptez-vous faire à ce sujet ? Pourquoi ne pas avoir prévu un système unique ?

FR : Il n'y a aucun inconvénient d'avoir seulement le système français à l'avenir. L'entreprise propose deux systèmes, considérant qu'il s'agit d'un avantage pour ses pilotes, et d'avoir ainsi convenu avec les délégués syndicaux du SEPLA, avant d'avoir une représentation formelle en France. Dès que le DS nous demande d'annuler cet engagement, nous le faisons (pas pour cette année car le processus est sur le point de se terminer). Ce point fait également partie d'une négociation d'accord.

ESP: No hay ningún inconveniente en tener únicamente el sistema francés en un futuro. La empresa ofrece dos sistemas por considerar una ventaja para sus pilotos, y por haberlo pactado así en un acta con los delegados de SEPLA antes de haber representación formal en Francia. En cuanto el DS nos solicite anular ese compromiso lo hacemos (no para este año que el proceso está a punto de finalizar). Este punto también es de negociación de convenio.

6. Programmation : A ce jour nous avons eu accès aux archives de programmation PNT que jusqu'au mois d'aout 2017. Nous demandons à avoir un accès permanent aux archives ainsi qu'aux programmations actuelles des PNT. / Programaciones : solo tenemos archivos hasta agosto. Pedimos acceso permanente a los archivos.

FR : Le département des programmations enverra mensuellement les listes demandées. Les programmations individuelles sont d'ores et déjà accessibles.

ESP: Programación enviará mensualmente los listados requeridos. A las programaciones individuales ya tienen acceso.

7. Programmation : Nous demandons à avoir accès à la programmation des PNT sans contrat français qui viennent travailler sur les bases françaises ainsi que la copie des déclarations de détachements qui doivent être adressées, pour chaque détachement, à l'inspection du travail, afin que la compagnie ne se trouve pas dans une situation de travail illégal. / Pedimos acceso a la programación de todas las tripulaciones que operan desde París sin tener contrato francés.

FR : La compagnie ne pratique aucun détachement en France, par conséquent la Direction n'a pas de liste à communiquer.

Pour rappel, comme expliqué lors de la réunion du 13 septembre 2017 dernier (cf. : CR de réunion du 13/09/2017, question n.20 SNPNC-FO) la DGAC exige, précisément, dans la continuité des règlements européens et du Code des transports, que chaque membre du personnel navigant, commercial comme technique, se voit désigner une base d'affectation, définie comme le lieu où le salarié commence et termine normalement un temps de service ou comme le lieu dans lequel ou à partir duquel un salarié travaille habituellement. La base d'affectation permet de déterminer la loi applicable : si la base d'affectation est fixée à Barcelone, le personnel navigant va dépendre en principe de la loi espagnole et son contrat de travail sera de droit espagnol. Il en est de même si la base d'affectation est fixée à Orly, Rome, etc. Les adverbes "notamment" et "habituellement" impliquent qu'un membre du personnel navigant peut commencer et terminer, à titre occasionnel, son temps de service, en dehors de sa base d'affectation, sans pour autant que cette dernière soit modifiée ni que la loi applicable change.

De plus, la Direction informe les membres que l'Inspectrice du Travail a procédé à deux contrôles, dont le dernier a eu lieu pendant la grève des PNC et n'a relevé aucune irrégularité sur notre fonctionnement concernant les salariés ne disposant pas de contrat de travail français présent à ce moment à Orly.

ESP: La compañía no practica ningún destacamento en Francia, por lo que la Dirección no tiene documentación a entregar tal y como solicitado.

Les recordamos que, tal y como explicado durante la reunión del 13 de septiembre 2017 (pd: acta de reunión del 13/09/2017) la DGAC exige específicamente, de acuerdo con la normativa europea y el Código de Transporte, asignar a cada miembro de la tripulación, comercial y técnico, una base de asignación, definida como el lugar donde el empleado comienza y normalmente termina uno tiempo de servicio o como el lugar en o desde el cual un empleado normalmente trabaja. La base de asignación determina la ley aplicable: si la base de asignación se fija en Barcelona, la tripulación dependerá, en principio, de la ley española y su contrato de trabajo estará bajo la ley española. Es lo mismo si la base de asignación se fija en Orly, Roma, etc. Los adverbios "en particular" y "usualmente" significan que un miembro de la tripulación puede ocasionalmente comenzar y terminar su tiempo de servicio fuera de su base de asignación sin alterarla o que la ley aplicable cambia.

8. Pouvez-vous nous chiffrer la somme dédiée au fonctionnement de la DUP et nous indiquer la démarche à suivre pour que le trésorier puisse approuver les dépenses et les transmettre à la compagnie ?/ Cuanto se va asignar a la DUP y que medios deberíamos instalar para que el tesorero apruebe gastos y los presente a la compañía

FR : La subvention de fonctionnement de 0,2% est calculée sur la masse salariale brute versée dans l'entreprise ou la succursale.

L'année à prendre en considération est celle du versement de la subvention. Comme la masse salariale n'est connue qu'à la fin de l'année, il convient de se référer à celle de l'année précédente et de procéder ensuite à une régularisation.

La masse salariale brute annuelle est le montant total des salaires et avantages salariaux versés au personnel considéré (ici de la succursale) avant déduction de la part salariale des cotisations sociales, et peut être vérifiée dans la partie comptable du compte 641 « rémunération du personnel ».

En revanche, compte tenu que la succursale française ne dispose pas de système comptabilité propre car pas de personne morale, la compagnie travaille actuellement sur la comptabilité espagnole afin d'extraire l'ensemble des comptes comptables dédiés aux rémunérations au sens du compte 641. Compte tenu de la complexité de gestion la compagnie reviendra dans les meilleurs délais vers les membres afin de les informer du montant.

De plus, pour l'année 2017, la Direction informe les membres que la somme versée sera proratisée en fonction de la date de proclamation des résultats des élections professionnelles, tel que la Circulaire ministérielle du 6 mai 1983 concernant l'application de l'article L. 434-8 de la loi no 82-915 du 28 octobre 1982 (relative au développement des institutions représentatives du personnel) le justifie.

Concernant la procédure d'ouverture de compte, à titre indicatif, il conviendrait de présenter :

- PV des élections professionnelles certifié conforme par le président ;
- PV de désignation du trésorier certifié conforme par le président ;
- copie du Règlement Intérieur du CE.

ESP: La subvención de 0.2% se calcula sobre la masa salarial bruta pagada en la compañía o sucursal.

El año a considerar es el del pago de la subvención. Dado que la nómina no se conoce hasta el final del año, es aconsejable referirse a la del año anterior y luego proceder a la regularización.

La nómina bruta anual es la cantidad total de salarios y beneficios pagados al personal en cuestión (aquí de la sucursal) antes de la deducción de la parte salarial de las contribuciones sociales, y puede verificarse en la parte contable de la cuenta 641 "remuneración del personal".

Por otro lado, dado que la sucursal francesa no tiene su propio sistema de contabilidad porque no tiene persona jurídica, la empresa está trabajando actualmente en las cuentas españolas para extraer todas las cuentas contables dedicadas a las remuneraciones en el sentido de la cuenta 641. Dada la complejidad de la gestión, la empresa devolverá lo antes posible a los miembros para informarles de la cantidad.

Además, para el año 2017, la empresa informa a los miembros que las cantidades se prorrateará según la fecha de los resultados de las elecciones profesionales, como la Circular Ministerial de 6 de mayo de 1983 sobre la aplicación del artículo L. 434-8 de la Ley Núm. 82-915 de 28 de octubre de 1982 (sobre el desarrollo de instituciones representativas del personal) lo justifica.

En lo que respecta al procedimiento de apertura de cuenta, a título informativo, sería apropiado presentar:

- PV de las elecciones profesionales certificadas como verdaderas por el presidente;
- Certificado de nombramiento del tesorero certificado por el presidente;
- copia del Reglamento interno de la CE.

9. Article D.422-8 : La compagnie doit appliquer une majoration de 25% pour les heures supplémentaires effectuées comme prévu par l'article D. 422-8 du code de l'aviation civile. Elle le fait déjà pour les PNC. Quelle est la raison de ne pas l'appliquer aux PNT ? Quand va-t-elle procéder à la régularisation rétroactive sur les bulletins de paie ? Comment chaque PNT pourra vérifier que le nombre d'heures supplémentaires retenues par la compagnie lors de cette mise en conformité avec le droit applicable sera exacte ?/ La compañía nos tiene que aplicar una compensación del 25% adicional del pago por hora extra de trabajo del PNT como se esta haciendo al PNC y conforme al artículo D. 422-8 del code de l'aviation civile. Cual es la razon por no aplicarlo ? Cuando se realizaran los ajustes en las nóminas de lo que no se ha abonado hasta ahora ?

FR: Les PNC ont eu une négociation de grilles de salaire spécifiques pour la France. De plus, l'accord espagnol ne leur est d'aucune manière applicable.

Concernant les PNT, un accord a été conclu avec le SEPLA afin d'appliquer la convention collective, en l'appliquant dans son intégralité, y compris les grilles de salaires. Les heures barèmes sont conformes à tous les paramètres de l'article D.422-8. L'accord espagnol, déjà rémunère d'ores et déjà l'heure supplémentaire (compte tenu de tous les barèmes horaires qui sont rémunérés au-dessus du salaire fixe), et plus bénéfique que ce que la loi établit.

Nous pouvons négocier un nouvel accord, selon lequel les spécificités françaises soient envisagées et ajustées aux droits français, en éliminant ainsi les spécificités espagnoles qui sont actuellement appliquées, par l'accord signé avec SEPLA lorsqu'il n'y avait pas de représentation syndicale en France. Dans ce contexte, nous pouvons également créer des grilles de salaire avec le concept d'heure supplémentaire calculé comme l'indique l'article D.422.8.

ESP: Los tcps tuvieron una negociación de tablas específica para Francia. Además, el convenio español no les es de aplicación en ningún aspecto.

En pilotos, se llegó a un acuerdo con SEPLA de aplicar el convenio colectivo, aplicándolo en su integridad, incluyendo las tablas salariales. Las horas baremos cumplen con todos los parámetros del artículo D.422-8. El convenio español, ya remunera la hora extra (considerando estas cualquier hora baremo que se remuneran por encima del salario fijo), incluso a modo más beneficioso que lo que la ley establece.

Podemos negociar un nuevo convenio, en el que se contemplen las especificadas francesas y se ajuste a derechos franceses, eliminando los españoles que actualmente se están aplicando, por el acuerdo firmado con SEPLA cuando no existía representación sindical en Francia. En este contexto, también podemos crear unas tablas salariales con el concepto de hora extra calculado tal como el artículo D.422.8 indica.

10. Article D.422-8 : Si la volonté de la compagnie est d'aborder ce sujet dans le cadre de la négociation d'une convention collective, quand a-t-elle l'intention de demander au DS l'ouverture des négociations ? / Si la intención de la empresa es hablar de este punto en el ámbito de una negociación de Convenio con el PNT, cuál es la fecha en la que la empresa tiene intención de solicitar al DS del SNPL la apertura de la mesa de negociación?

FR : Concernant la négociation d'un accord français, nous pouvons l'initier dès que le DS le demande, à savoir que l'entreprise n'a pas l'obligation d'initier l'ouverture de la table des négociations. Lors des différentes occasions où ce sujet a été traité avec le DS, tout était très lié au changement de base transnationale, qui a été retardé avec le changement de la section syndicale en Espagne. Nous attendons de voir comment ce point évolue pour continuer à aller de l'avant.

ESP: La negociación de un convenio francés, podemos iniciarla en cuanto el DS lo solicite, no teniendo la empresa obligación de solicitar la mesa de negociación. En las diferentes ocasiones que se ha tratado este tema con el DS, estaba todo muy vinculado al cambio de base transnacional, que con el

cambio de Sección Sindical en España se ha retrasado. Estamos pendientes de ver cómo evoluciona este punto para seguir avanzando.

11. La compagnie reconnaît-elle une erreur sur le paiement des congés payés ainsi que des jours d'absence avec maintien de salaire ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous donner la date de la régularisation ainsi que le détail du calcul exact ? Comment chaque PNT pourra vérifier la somme qui lui sera versée lors de cette mise en conformité avec le droit applicable sera exacte ?

FR : L'entreprise reconnaît que, compte tenu des trois formules de calcul, dont il est nécessaire de choisir la plus avantageuse pour chaque salarié, selon leur situation, seules deux d'entre elles ont été prises en compte, par erreur, par conséquent l'entreprise garantit à partir des paies de novembre 2017 le paiement correct de ces dernières, et s'engage à revoir les congés avant cette date, avec le paiement correspondant dans les cas où cela est nécessaire, si le calcul qui n'a pas été pris en compte, soit le plus bénéfique.

ESP: La empresa reconoce que habiendo teniendo tres fórmulas de cálculo, de las que hay que escoger la más beneficiosa para cada empleado según su situación, únicamente se ha tenido en cuenta dos de ellas, por error, por lo que la empresa garantiza el correcto pago de las vacaciones a partir del mes de octubre de 2017, y se compromete a la revisión de las vacaciones anteriores a esta fecha, con el abono pertinente en los casos que sea preciso, por ser el cálculo no tenido en cuenta, el más beneficioso.

12. Quelle est la procédure prévue par la compagnie en cas d'accident du travail ? / Cual es el protocolo de la compañía en caso de accidente laboral?

FR : Le salarié informe la compagnie de l'accident (avec arrêt de travail de constatation d'accident de travail si ce dernier dispose d'un arrêt) le plus rapidement possible afin que la compagnie puisse procéder dans les 48h à la déclaration d'accident de travail auprès de la sécurité sociale. L'entreprise demandera au salarié plusieurs informations concernant cet accident tel que la sécurité sociale nous le demande.

ESP: El empleado contacta con la empresa para avisar del accidente (adjuntando la baja de si es que el médico le facilitó la baja) lo más rápido posible, para que la empresa pueda proceder dentro de las 48 horas del informe del accidente a la seguridad social. La empresa necesita varias informaciones de lo que paso por este accidente ya que son los detalles que la seguridad social necesita en este sentido.

13. Quelle est la procédure prévue par la compagnie dans le cas où une PNT tomberait enceinte ? / Cual es el protocolo en caso de que una PNT llame porque esta embarazada?

FR : Compte tenu que les conditions actuelles d'exercice du travail des PNT paraissent contre-indiquées avec son état de grossesse, il convient de convenir d'un rendez-vous avec la médecine du travail afin de pouvoir se voir remettre l'avis du médecin sur l'arrêt de la fonction de PNT, et informera l'employeur de l'incompatibilité du travail et de la grossesse pour la patiente en question.

En fonction de la possibilité de reclassement du poste de travail, la patiente sera reclassée sur un poste au sol si des postes sont disponibles. Le cas échéant, son contrat de travail sera suspendu et alors une allocation journalière spécifique lui sera versée.

ESP: : Dado que las condiciones de trabajo actuales de pilotos parecen estar contraindicadas con su embarazo, es recomendable acordar una cita con la medicina del trabajo para que se le dé la opinión del médico en la terminación de la función PNT, e informar al empleador de la incompatibilidad de trabajo y embarazo para el paciente en cuestión.

Dependiendo de la posibilidad de reclasificación, el paciente será reclasificado a una posición en el suelo si hay puestos disponibles. Si es necesario, su contrato de trabajo será suspendido y luego se le pagará una indemnización diaria específica.

14. La compagnie est tenue de nous donner accès aux données économiques de Vueling France. Nous demandons donc à Vueling de nous transmettre les données suivantes concernant Vueling France : masse salariale, pourcentage de la masse salariale par rapport au coût opérationnel global, chiffre d'affaire et bénéfices/pertes des bases français. / Según normativa, Vueling debería facilitar los datos económicos de la Compañía a la DUP. Al ser nuestra área de influencia el mercado francés y sus trabajadores, solicitamos datos económicos del Coste de Personal, su porcentaje en el coste operativo total, ingresos generados en Paris por ventas de billetes y adicionales y el beneficio/perdidas netas por las operaciones realizadas por la producción del personal de ORY/CDG.

FR : Ce point sera évoqué lors de la commission économique qui se réalisera au cours du premier trimestre 2018 comme évoqué en séance.

La masse salariale comptable totale de l'année 2016 sera communiquée aux membres dans les plus brefs délais compte tenu que la comptabilité de Vueling France est gérée selon la comptabilité espagnole, nous travaillons sur les comptes comptables liés aux activités de chaque salarié de la succursale afin de pouvoir faciliter cette information.

Concernant le chiffre d'affaires et bénéfices/pertes des bases françaises : Vueling France ne dispose pas d'une comptabilité propre, cette dernière n'a pas d'obligation de compte de résultat. Cependant, la Direction constituera la traçabilité des bénéfices 2017 et les membres en seront informés en 2018.

ESP: Este punto se mencionará en la comisión económica que se realizará durante el primer trimestre de 2018.

La masa salarial total del año 2016 se comunicará a los miembros lo antes posible dado que la contabilidad de Vueling France se gestiona de acuerdo con la contabilidad española, trabajamos en las cuentas contables relacionadas con las actividades de cada empleado de la sucursal con el fin de poder facilitar esta información.

En lo que respecta al volumen de negocios y los beneficios / pérdidas de las bases francesas: Vueling France no tiene su propia contabilidad, esta última no tiene obligación de declaración de renta. Sin embargo, la Administración rastreará las ganancias de 2017 y los miembros serán notificados en 2018.

15. Quel sera le niveau salarial des nouvelles incorporations, s'il y en a, sur les bases françaises en 2018 ? Allez-vous appliquer l'accord sur les bases à l'étranger pour les incorporations en 2018 ? / De acuerdo a los acuerdos al II convenio, las nuevas incorporaciones, si las hay, en 2018, ¿en qué nivel salarial entrarán? Se aplicara el acuerdo de bases extranjeras a los nuevas contrataciones en francia en 2018

FR : Les accords des bases étrangères, en ce qui concerne le paragraphe qui se réfère aux niveaux de salaire, n'ont que deux ans de validité, à partir de la création de la base, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux nouvelles incorporations:

"4. Conditions spécifiques

Les nouvelles embauches de copilotes à réaliser dans les bases de l'Italie, ainsi que celles qui s'effectueront en France ou en Hollande, pendant les deux premières années depuis l'ouverture de la base, 80% seront réservés aux copilotes qui comptabilisent lors de la mise en place de son contrat plus de 3 000 heures factorisées selon le tableau de l'article 4.11, aux fins de l'article 4.12. Si exceptionnellement, parce qu'il n'y a pas de candidats avec un nombre d'heures suffisant, ce pourcentage ne peut être atteint, les pilotes embauchés seront affectés au niveau de salaire 4. 15%

seront réservés aux pilotes venant des écoles et les 5% restants n'auront pas à être assujetti à une ou à une autre exigence. "

ESP: Los acuerdos de las bases extranjeras, en cuanto al párrafo que hace referencia a los niveles salariales, solo tienen dos años de vigencia desde la creación de la base, por lo que ya no es de aplicación a las nuevas incorporaciones:

"4. Condiciones específicas

De las nuevas contrataciones de segundos pilotos a realizar en las bases de Italia, así como las que se abrieran en Francia o Holanda, durante los primeros dos años desde la apertura de la base, el 80% se reservará a segundos pilotos que cuenten en el momento de su contratación con más de 3.000 horas factorizadas según tabla del artículo 4.11, a los efectos del artículo 4.12. Si, excepcionalmente, por no existir candidatos con suficiente número de horas, no pudiera alcanzarse ese porcentaje, los pilotos contratados se asignarán al nivel salarial 4. El 15% se reservará para pilotos procedentes de escuelas y el 5% restante no tendrá que sujetarse ni a uno ni a otro requisito."

- 16. Quelle date est prise en compte pour le changement de niveau des copilotes sous contrat français ? Depuis la date de signature du contrat ou l'arrivée sur la base française ?/ ¿En que fecha computa el paso de nivel de los FO actuales en París? ¿Desde su incorporación en Vueling o desde su comienzo en París?**

FR : Le changement de niveau est selon l'accord en application actuellement en tenant compte de tous les temps de travail, quel que soit le pays où il a été réalisé. De même, les copilotes qui ont bénéficié de l'accord de base changeront de niveau en fonction de leur niveau d'expérience, ou en temps réel (par exemple un copilote de niveau 5, qui a été rémunéré au niveau 4 en vertu de l'accord des bases à l'étranger, devra passer tout le temps qui aurait passé, si cet accord n'avait pas existé, pour atteindre le niveau 3).

ESP: El cambio de nivel es acuerdo al convenio de aplicación en este momento, teniendo en cuenta todo el tiempo de trabajo, independientemente del país donde se haya llevado a cabo. Así mismo, los copilotos que se han beneficiado del acuerdo de bases, cambiarán de nivel de acuerdo a su nivel por experiencia o tiempo real (P.e. un copiloto n.5 que ha estado cobrando como n.4 por el acuerdo de bases en el extranjero, tendrá que pasar todo el tiempo que hubiese pasado de no haber existido este acuerdo para alcanzar el n.3)

- 17. Allez-vous mettre en place un protocole pour garantir le droit à déconnexion prévu par la loi ? / Que procedimiento va a implementar Vueling para garantizar el Droit a Desconnection que la Ley contempla?**

FR : La compagnie pourra engager une négociation avec les délégués syndicaux sur ce thème, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire, puis, si aucun accord ne peut être trouvé avec les délégués syndicaux, d'élaborer unilatéralement une charte, après avoir informé et consulté le comité d'entreprise sur le projet de charte.

Pour rappel, cette modalité s'applique en vertu du dernier alinéa de l'article L. 2242-8 du Code du travail:

" 7° Les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale. A défaut d'accord, l'employeur élabore une charte, après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Cette charte définit ces modalités de l'exercice du droit à la déconnexion et prévoit en

outré la mise en œuvre, à destination des salariés et du personnel d'encadrement et de direction, d'actions de formation et de sensibilisation à un usage raisonnable des outils numériques".

ESP: La empresa podrá iniciar negociaciones con los delegados sindicales sobre el tema, como parte de las negociaciones anuales obligatorias y, si no se alcanza un acuerdo con los DS, para extraer de manera unilateral de una carta, después de haber informado y consultado comité de empresa sobre el borrador de la carta.

Como recordatorio, esta modalidad se aplica según el último párrafo del Artículo L. 2242-8 del Código del Trabajo:

"7. Los términos del pleno ejercicio por el trabajador de su derecho de desconectar y de la aplicación por parte de la compañía de dispositivos para regular el uso de las herramientas digitales con el fin de garantizar el cumplimiento de los períodos de descanso y dejar y la vida personal y familiar. a falta de acuerdo, el empresario deberá elaborar una carta, después de consultar con el comité de empresa o, en su defecto, de los representantes. esta carta define los procedimientos para el ejercicio el derecho a la desconexión y también prevé la implementación de actividades de capacitación y sensibilización para los empleados y el personal de gestión y gestión para el uso razonable de las herramientas digitales".

- 18. Peut-on mettre en place un système de Conference Calls pour les membres et invités (BCN) ne pouvant pas être physiquement présent ? / Es posible la asistencia a las reuniones de la DUP por personal invitado (BCN) o miembros que no pueden asistir físicamente a través de Conference Calls?**

FR : La compagnie doit garantir la participation des membres tel que le code du travail le prévoit et ar conséquent la voie de conference call pour son caractère complexe au regard de ces dispositions et de pouvoir garantir une sécurisation du déroulement de cette intervention à distance, l'entreprise ne prévoit pas cette modalité.

ESP: La empresa debe garantizar la participación de los miembros como lo estipula el código laboral y, por lo tanto, la forma de conference call, por su naturaleza compleja con respecto a estas disposiciones y para poder garantizar una operación segura de esta intervención remota, la empresa no proporciona esta modalidad.